



Investir dans les populations rurales

Conseil d'administration

Cent quarante-deuxième session
Rome, 18-19 septembre 2024

Rapport sur les questions opérationnelles examinées à la consultation du Conseil d'administration les 11 et 12 septembre 2024

Cote du document: EB 2024/142/R.33/Rev.1

Point de l'ordre du jour: 12

Date: 19 septembre 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à prendre note du présent rapport.

Questions techniques:

Donal Brown

Vice-Président adjoint
Département de la gestion des programmes
courriel: d.brown@ifad.org

Enika Basu

Conseillère technique principale
auprès du Vice-Président adjoint
Département de la gestion des programmes
courriel: e.basu@ifad.org

Rapport sur les questions opérationnelles examinées à la consultation du Conseil d'administration les 11 et 12 septembre 2024

I. Introduction

1. Le Conseil d'administration s'est réuni en mode hybride, les 11 et 12 septembre, dans le cadre d'une consultation sur l'ensemble des programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP) soumis à l'examen en ligne du Conseil, d'une part, et d'autre part sur des projets et programmes soumis à l'approbation du Conseil à sa cent quarante-deuxième session qui se tiendra en septembre. Il s'agissait de permettre aux États membres d'examiner par le menu les points à l'ordre du jour, avant que ceux-ci ne soient soumis en bloc à l'approbation du Conseil d'administration au début de sa prochaine session, une fois l'ordre du jour adopté. Cette consultation complétait les observations écrites que les États membres avaient individuellement communiquées aux équipes de pays, et auxquelles ces dernières avaient répondu par écrit.
2. Les points examinés concernaient 11 projets d'investissement et deux COSOP. L'opération non souveraine initialement inscrite à l'ordre du jour, le Projet de financement des petites exploitations agroforestières, a dû être retirée en raison de circonstances indépendantes de la volonté du FIDA.
3. Ont participé à la consultation les représentants de 15 États membres au Conseil d'administration¹, ainsi que les représentants d'autres États membres². Parmi ces derniers, certains sont intervenus lors de l'examen des COSOP et projets concernant leur pays.
4. Présidée par le Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes, la consultation a réuni les directeurs des divisions concernées, des directeurs de pays, des responsables techniques de projets, la Secrétaire du FIDA et d'autres membres du personnel du Fonds. La première journée comportait une séance le matin et une l'après-midi, et la seconde une séance l'après-midi.
5. Le débat sur les COSOP et les projets a été riche. Les représentants ont posé des questions et donné des avis stratégiques et techniques aux équipes. Dans l'ensemble, ils se sont montrés favorables aux projets. Plusieurs thèmes généraux ont émergé durant la consultation, dont voici un résumé:
 - **Participation du secteur privé.** Les États membres ont salué la forte participation du secteur privé à plusieurs projets, et ont demandé aux équipes d'exécution de projet de la Chine, du Pakistan, de la Côte d'Ivoire et du Nigéria d'en préciser la nature. La direction a ajouté aux informations données par les équipes l'assurance que le FIDA se donnait plus que jamais pour mission d'intégrer systématiquement la participation du secteur privé dans les stratégies des programmes de pays et avait à cette fin mis en place une Division du secteur privé et revu sa Stratégie de collaboration avec le secteur privé.
 - **Intervention du FIDA dans les contextes de fragilité.** Des États membres ont posé des questions sur les modalités d'exécution des projets situés dans des contextes de fragilité, ce qui était le cas de plusieurs projets présentés, notamment en Côte d'Ivoire, au Nigéria et au Soudan du Sud. Les équipes d'exécution de projet ont expliqué que le FIDA se coordonnait avec le Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des

¹ Représentants au Conseil d'administration: Allemagne, Angola, Brésil, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Mexique, Nigéria, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

² Côte d'Ivoire, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, République dominicaine, Sénégal, Soudan du Sud et Türkiye.

Nations Unies (ONU), les organismes apparentés et les organisations non gouvernementales pour mener à bien les activités sur le terrain, et ont précisé que des tiers étaient mobilisés pour suivre les progrès accomplis dans les situations critiques. La direction a également informé les États membres que l'actualisation de l'approche suivie par le FIDA pour intervenir dans les situations de fragilité était désormais opérationnelle.

- **Recours à des mécanismes de garantie.** Les États membres ont aussi voulu en savoir plus sur les garanties tant sociales qu'environnementales. Concernant les projets visant le Pakistan et le Sénégal, certains ont demandé quelles activités d'adaptation étaient prévues pour faire face aux chocs climatiques. Les équipes d'exécution de projet ont répondu en décrivant les activités d'adaptation destinées à favoriser la durabilité des investissements. Lors de l'examen du projet proposé pour l'Ouganda, les États membres ont souhaité savoir comment le FIDA veillerait au respect du principe de non-discrimination. Le Directeur de pays a souligné que le Fonds se conformait aux critères de la Banque mondiale en la matière, en plus d'appliquer ses propres garanties et procédures d'atténuation des risques, de façon à éviter toute forme de discrimination ou d'exclusion dans l'exécution du projet et le recrutement du personnel de l'unité de gestion du projet.
- **Les COSOP relevant de la Politique du FIDA en matière de reclassement.** Lors de l'examen du COSOP pour le Brésil, le premier à être élaboré et examiné dans le cadre de l'application de la Politique du FIDA en matière de reclassement, les États membres ont soulevé plusieurs questions concernant: i) la nécessité de mener une évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) avant d'élaborer un nouveau COSOP; ii) la pertinence, le réalisme et la fiabilité des indicateurs et des objectifs retenus dans le COSOP, ainsi que le degré d'influence du FIDA sur la réalisation des objectifs; iii) les processus de suivi et de compte rendu de l'exécution des COSOP; iv) les relations et la coopération du FIDA avec les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Un compte rendu détaillé des délibérations figure en annexe.

II. Résumé des propositions et des délibérations

A. Asie et Pacifique

Chine – Projet-pilote de revitalisation rurale du Gansu (GD2RP) (EB 2024/142/R.2) et Projet de développement vert dans le Hunan (HGDP) (EB 2024/142/R.3)

6. La Chine a salué la conformité des projets avec les politiques nationales et le programme de développement du pays. En réponse aux questions du Japon sur la participation du secteur privé, le FIDA a expliqué que les deux projets y accordaient une place centrale, mais que leur approche différait: le Projet-pilote de revitalisation rurale du Gansu était axé sur l'agriculture inclusive à grande échelle, tandis que le Projet de développement vert dans le Hunan mettait l'accent sur la transformation et la modernisation des zones rurales. La France a fait état de ses préoccupations sur le rôle du FIDA en Chine, un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Le Fonds a indiqué que les deux projets étaient admissibles à un financement relevant du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE), et qu'ils favoriseraient tous deux le développement vert et la coopération Sud-Sud et triangulaire. Une approche axée sur les plans d'activité serait suivie pour appuyer les entreprises agricoles locales et obtenir d'elles des investissements de contrepartie.

**Pakistan – Projet de résilience côtière dans le Sindh (SCRP)
(EB 2024/142/R.4)**

7. Le Pakistan a indiqué que son Gouvernement était favorable au Projet de résilience côtière dans le Sindh, soulignant que celui-ci s’alignait sur les politiques nationales et que le partenariat avec le FIDA pouvait être fructueux. La Suisse et la France ont salué l’accent mis sur les risques climatiques et la nutrition. Le FIDA a précisé que les questions de résilience et de durabilité seraient prises en compte dans les études de faisabilité relatives aux infrastructures et les programmes sur les moyens d’existence conçus en fonction des besoins locaux. L’énergie solaire serait promue. En outre, les banques privées devraient participer au projet, et les filières et techniques climato-compatibles devraient être mises à profit pour attirer les entreprises. Il a été précisé que le financement de la Banque asiatique de développement était séparé et que le déficit de financement serait couvert par des allocations ou des cofinancements ultérieurs. La direction a noté que la conception du projet était en phase avec les programmes du Fonds monétaire international dans le pays.

B. Afrique orientale et australe

Angola – Projet d’appui à la pêche artisanale et à l’aquaculture, phase II (AFAP II) (EB 2024/142/R.5)

8. L’Angola a souligné les bons résultats de la première phase du Projet d’appui à la pêche artisanale et à l’aquaculture, qui avaient permis d’établir des perspectives solides pour la phase II, et a en outre salué l’alignement du projet sur les politiques nationales. Répondant à une question de la France sur la participation du secteur privé, le FIDA a confirmé que les partenaires du secteur privé comprenaient des acteurs nationaux et internationaux (fabricants d’aliments pour animaux, accoueurs, négociants, producteurs, etc.).

Kenya – Programme de gestion intégrée des ressources naturelles (INReMP) (EB 2024/142/R.6)

9. Le Kenya s’est félicité de la coopération avec le FIDA dans le cadre de ce nouveau programme. Le Canada a salué l’approche intégrée et proposé que des synergies soient créées avec des initiatives analogues dans la région du lac Victoria. Le FIDA s’est réjoui à la perspective d’une collaboration et d’une participation accrues au groupe de travail sur le secteur de l’économie bleue récemment mis en place. Il a souligné que les constatations de l’analyse économique et financière démontraient la viabilité du programme. Celui-ci prévoyait des stratégies d’atténuation des risques et favorisait les possibilités d’octroi de crédits d’émission de carbone aux petits exploitants. Par ailleurs, le FIDA a rassuré les États membres quant à la possibilité pour le Kenya de prétendre à un financement mixte, notant que le risque de surendettement était maîtrisé grâce à des politiques budgétaires prudentes et à des pratiques d’emprunt viables.

**Soudan du Sud – Projet de développement agricole durable (SADEP)
(EB 2024/142/R.7)**

10. Le FIDA a souligné que le projet avait été élaboré en tenant compte des contributions de divers ministères et en coordination avec d’autres interventions comme le Programme pour la résilience des moyens d’existence au Soudan du Sud (SSLRP) et le Programme pour des entreprises rurales au service du développement agricole (READ). Il a également salué l’accent mis par le projet sur le développement rural, le renforcement des capacités institutionnelles et l’amélioration des moyens d’existence des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

11. Le FIDA renforcerait la transparence en faisant participer les partenaires de développement aux comités de supervision. Le projet serait cofinancé par la Banque africaine de développement et mené en collaboration avec des partenaires tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Banque mondiale.

**Ouganda – Projet de résilience de la filière du bétail (ReLIV)
(EB 2024/142/R.8)**

12. Les États membres se sont interrogés sur les risques sociaux et les risques liés aux droits humains. Le FIDA a assuré que la matrice intégrée des risques du projet ferait l'objet d'un suivi permanent, notamment en ce qui concernait les répercussions potentielles de la loi contre l'homosexualité. À ce jour, cette loi n'avait pas eu d'incidence sur les projets. Le FIDA participait au groupe de travail sur l'inclusion sociale coprésidé par la Coordonnatrice résidente des Nations Unies et la Banque mondiale, pour s'assurer que les directives énoncées dans les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique de 2021 étaient appliquées et que le principe de non-discrimination était respecté. S'agissant des risques fiduciaires, le Fonds a mis en avant son solide système d'examen et d'approbation préalables applicable aux principales activités de passation de marchés et de recrutement.

C. Amérique latine et Caraïbes

Brésil – Programme d'options stratégiques pour le pays (EB 2024/OR/7)³

13. Les États membres ont accueilli favorablement le COSOP, mais ont fait observer qu'une ESPP aurait pu apporter un éclairage précieux. Le FIDA a reconnu l'importance des ESPP et a précisé que, bien que dans ce cas le temps ait manqué pour en réaliser une, le COSOP n'en reposait pas moins sur une analyse exhaustive des enseignements tirés des interventions passées et était bien en phase avec les priorités nationales.
14. Des États membres se sont interrogés sur l'élargissement de la couverture géographique et ont demandé pourquoi le FIDA avait étendu son champ d'action au Brésil. La direction a expliqué que si le COSOP visait en priorité la région du Nord-Est du pays, où la pauvreté rurale sévissait davantage, il avait aussi pour but d'intégrer les forêts ombrophiles de l'Amazonie et du littoral atlantique de la région parmi les zones susceptibles de bénéficier d'un appui. Le COSOP précédent donnait uniquement la priorité aux zones semi-arides du Nord-Est.
15. En outre, des États membres ont posé des questions sur les critères, les indicateurs et les objectifs du COSOP. Le FIDA a répondu en précisant qu'il appliquait les trois critères et indicateurs correspondants de la Politique en matière de reclassement. Il a aussi expliqué que dans le cadre de l'examen à l'achèvement du COSOP, il se fonderait sur les cibles à atteindre à l'achèvement (et non sur les objectifs « idéaux »), ajoutant qu'il ne doutait pas du réalisme de telles cibles. Des États membres ont demandé des précisions sur le processus de reclassement. Le FIDA a réaffirmé son engagement à appuyer le Brésil en multipliant les partenariats, en organisant des initiatives de partage des connaissances et en maintenant le cap sur l'intégration des petits exploitants dans les filières durables. Le COSOP reposait sur les solides acquis du pays en matière de collaboration Sud-Sud et triangulaire.

³ On trouvera en annexe un compte rendu détaillé des délibérations.

D. Proche-Orient, Afrique du Nord, Europe et Asie centrale

Türkiye – Projet de remise en état du bassin versant de l’Euphrate (FIRAT) (EB 2024/142/R.9)

16. La Türkiye a affirmé son engagement à exécuter le Projet de remise en état du bassin versant de l’Euphrate, en veillant à ce qu’il favorise les pratiques de gestion durable des ressources naturelles et des terres. En réponse aux questions de la Suisse sur la biodiversité, le FIDA a confirmé que des efforts étaient faits pour réduire au minimum les effets néfastes du projet. La planification participative au niveau des micro-bassins versants prévue dans le cadre du projet devrait inciter les parties prenantes concernées à s’intéresser aux problèmes de biodiversité.

Kirghizistan – Programme d’options stratégiques pour le pays (EB 2024/OR/10)

17. Le Vice-Ministre de l’agriculture a confirmé que le COSOP (2025-2030) pour le Kirghizistan était en phase avec les priorités nationales et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2027). Il a souligné l’importance des services vétérinaires, de la gestion des pâturages et des infrastructures rurales. Saluant la coopération du FIDA, il a rappelé que la participation du secteur privé était essentielle pour assurer la viabilité à long terme. Le Japon s’est enquis de la collaboration avec la FAO en matière de lutte contre les maladies. Le FIDA a confirmé qu’il était prêt à collaborer, soulignant ses partenariats actuels avec les organismes ayant leur siège à Rome et son intention d’inclure la collaboration en matière de lutte contre les maladies dans les projets d’investissement.

E. Afrique de l’Ouest et du Centre

Côte d’Ivoire – Projet de pôle agro-industriel dans le Nord-Est (2PAI Nord-Est) (EB 2024/142/R.10)

18. Les États membres se sont dits favorables au projet, notamment en ce qui concernait le cofinancement de la Banque africaine de développement, la participation du secteur privé et l’inclusion des groupes vulnérables. Les États membres s’étant demandés si la proximité du Burkina Faso et le contexte de fragilité environnant le projet pourraient influencer sa mise en œuvre, le FIDA a fait état de mesures prises pour s’assurer que cette mise en œuvre soit efficace, notamment le respect des principes directeurs de l’ONU, la collaboration avec les organismes partenaires et la participation des habitants.

Nigéria – Programme relatif aux filières dans le Nord du pays (VCN) (EB 2024/142/R.11)

19. Les États membres ont salué le programme. Interrogé sur les partenariats, le FIDA a souligné leur rôle dans la résolution des conflits et des problèmes de fragilité, ainsi que dans la promotion de solutions numériques. Par ailleurs, le Fonds tirerait parti de l’expérience acquise dans le cadre du Programme d’appui à l’adaptation au changement climatique et au secteur agroalimentaire dans les zones de savane. La durabilité devrait être assurée par le renforcement des capacités, l’établissement de liens avec le secteur privé et l’inclusion des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des rapatriés (personnes précédemment déplacées dans le pays), dans le droit fil des programmes nationaux.

Sénégal – Projet d’appui à la souveraineté alimentaire (SFSP) (EB 2024/142/R.40)

20. Le Sénégal a confirmé l’alignement du Projet d’appui à la souveraineté alimentaire sur les priorités du nouveau Gouvernement, a félicité l’équipe de conception pour sa réponse proactive à la demande du Gouvernement, et a fait savoir que ce dernier était satisfait de la conception du projet. L’Italie a confirmé son appui au projet et l’éventualité d’un cofinancement du Fonds italien pour le climat, sous réserve d’une approbation en interne. En réponse aux questions posées par les États membres

après la présentation du projet, il a été précisé que: i) le Ministère du commerce du Sénégal serait représenté dans le comité de pilotage du projet; ii) le financement du FIDA se composait de prêts relevant à la fois du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et du MARE, chacun étant assorti de conditions différentes; iii) les risques liés à l'exécution seraient atténués par la prise en compte des enseignements tirés des projets antérieurs financés par le FIDA.

Résumé des délibérations sur le COSOP pour le Brésil

1. La Directrice régionale de la Division Amérique latine et Caraïbes a présenté le COSOP pour le Brésil, puis des questions et des observations ont été formulées. La représentante du **Brésil** au Conseil d'administration a remercié le FIDA pour son travail et ses consultations sur le COSOP. Elle a indiqué que le COSOP avait été bien préparé et avait bénéficié de consultations approfondies en interne, notamment auprès de différents ministères compétents dans les domaines liés au mandat du FIDA. Les indicateurs et les objectifs définis dans le COSOP correspondaient aux objectifs du Brésil, en particulier sous le gouvernement du Président Lula da Silva, qui donnait la priorité aux politiques sociales et à la lutte contre la faim. Elle a souligné le rôle complémentaire du FIDA dans les politiques publiques du Brésil, qui favorisait les synergies. Par ailleurs, elle a réaffirmé l'engagement de son pays à lutter contre les inégalités et la faim, conformément aux travaux menés dans le cadre de plateformes internationales telles que le Groupe des 20 (G20).
2. Le représentant de l'**Allemagne** au Conseil d'administration a remercié l'équipe du COSOP et le Gouvernement brésilien pour le travail accompli durant l'élaboration du COSOP compte tenu de l'adoption récente de la Politique en matière de reclassement, en soulignant les défis et les possibilités d'apprentissage qui en découlaient. Il a relevé l'absence d'ESPP, qui aurait pu enrichir l'analyse des enseignements tirés du COSOP précédent. Faisant part de ses inquiétudes concernant la proposition d'extension de la couverture géographique du nouveau COSOP, qui semblait aller à l'encontre du processus de reclassement, il a suggéré que le FIDA envisage plutôt de réduire ses activités dans les zones où il intervenait depuis longtemps. Il a demandé des éclaircissements sur les aspects relatifs au reclassement dans le cadre du COSOP, lequel se différenciait des COSOP visant les pays dont le revenu était inférieur au seuil de déclenchement de discussions en vue d'un reclassement, et il a souligné qu'il convenait de distinguer les objectifs du FIDA des objectifs plus larges des gouvernements. En outre, il s'est enquis du rôle de la coopération Sud-Sud et triangulaire, de l'implication des banques publiques de développement et des différences par rapport aux stratégies de financement, aux partenariats et aux domaines d'intervention du COSOP précédent. Il s'est félicité du document, mais a estimé que les conséquences de la Politique en matière de reclassement sur la stratégie de pays pourraient être indiquées de façon plus précise.
3. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** au Conseil d'administration s'est félicité de la concordance du COSOP avec les plans nationaux et des efforts accomplis, notamment en matière d'inclusion des groupes vulnérables comme les personnes LGBTQIAPN+. Il a lui aussi constaté que l'absence d'ESPP avait fait perdre une occasion de fonder le COSOP sur les données et les enseignements tirés des COSOP précédents. Il s'est inquiété de la pertinence et du réalisme des indicateurs retenus pour mesurer l'état de préparation du Brésil à un retrait progressif des financements du FIDA. En outre, il s'est interrogé sur la validité de certains indicateurs, tels que la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes ou le taux de pauvreté national, qui, selon lui, étaient sans rapport direct avec les activités du FIDA ou irréalistes compte tenu de la taille du Brésil et de la priorité spécifiquement accordée à la sous-région du Nord-Est du pays. Il a remis en question la distinction entre objectifs « idéaux » et objectifs « à l'achèvement », qu'il trouvait difficiles à comprendre et peu réalistes, et a demandé instamment que les indicateurs soient ajustés à l'aune des capacités du FIDA. Dans le COSOP, le FIDA pourrait selon lui mieux définir la manière dont il se transformerait en partenaire du savoir, en tirant parti de son ancrage géographique pour favoriser l'acquisition de connaissances. Enfin, le représentant a demandé de plus amples informations sur le financement prévu et la programmation.

4. Le représentant de la **Chine** au Conseil d'administration s'est dit favorable au COSOP, saluant son alignement sur les politiques du FIDA – dont la Politique en matière de reclassement – et les priorités de développement du Brésil. Il a demandé des éclaircissements sur le rôle du Conseil d'administration dans l'examen du COSOP, notant que celui-ci avait déjà été approuvé par le FIDA et le Gouvernement brésilien. Il a indiqué que les résultats de l'examen en séance pouvaient servir à éclairer l'examen à mi-parcours du COSOP ou la conception des prochains COSOP. À propos de la Politique en matière de reclassement approuvée en 2021, il a noté que si certains pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, dont la Chine, ne s'y étaient pas montrés favorables au départ, ils s'étaient engagés à respecter le consensus atteint, et qu'il était désormais impératif d'appliquer la politique en question. Le représentant a souligné que le fait de dépasser le seuil de déclenchement de l'examen de reclassement n'impliquait pas automatiquement un retrait des financements; en effet, le reclassement devait être fondé sur le consensus, la consultation et les critères propres à chaque pays établis dans les COSOP. Il a aussi précisé que, du fait que les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure n'avaient pas accès aux ressources de base du Fonds, la coopération avec ces pays n'empiétait pas sur l'appui apporté aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Les rapports du FIDA avec les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure étaient de nature à consolider sa viabilité financière et sa note de crédit, au bénéfice des pays les plus pauvres.
5. Le représentant du **Royaume des Pays-Bas** s'est félicité du document détaillé du COSOP pour le Brésil, soulignant qu'il s'alignait sur les priorités nationales, notamment en ciblant la région du Nord-Est. Il a salué la qualité des différents éléments et du contenu global du document. Cependant, le Brésil étant en voie d'être reclassé, le représentant a souligné l'importance de faire de ce COSOP un exemple de réussite. Il a demandé si le COSOP préparait bien le Brésil à un tel reclassement, conformément au paragraphe 13 de la politique en la matière.
6. Le représentant de la **France** a salué la coopération entre le FIDA et le Brésil, notant la qualité de leurs efforts conjoints pour lutter contre la faim et la pauvreté, comme en témoignaient les travaux menés dans le cadre du G20. Il s'est interrogé sur la nature de la future collaboration, en se demandant notamment si elle serait essentiellement financière ou plutôt axée sur le partage des savoirs. Le représentant a souligné qu'il s'agissait du premier COSOP examiné dans le cadre de l'application de la Politique en matière de reclassement, et qu'il convenait donc de bien connaître la mise en œuvre, les critères, les indicateurs et les processus décisionnels de la politique tout au long de l'élaboration et de l'exécution du COSOP. Il a invité le FIDA à déterminer clairement les risques liés aux indicateurs choisis, à fixer des objectifs réalistes et à ajuster les indicateurs en fonction de ses propres travaux et compétences. Le représentant a également noté qu'il était important de ne pas élaborer un système d'évaluation entièrement nouveau, mais qu'il fallait plutôt se concentrer sur des objectifs réalistes et comprendre comment mesurer l'impact du FIDA. Enfin, il s'est interrogé sur l'utilisation d'« objectifs idéaux » et a demandé des explications sur la nécessité de les inclure dans le COSOP.
7. La représentante du **Royaume-Uni** s'est félicitée de l'élaboration du COSOP pour le Brésil. Elle a souligné que, étant le premier à s'inscrire dans le cadre de la Politique en matière de reclassement de 2021, ce COSOP avait suscité un vif intérêt. Elle a salué la présentation PowerPoint, les tableaux et la justification des objectifs ambitieux, à savoir l'alignement des objectifs du COSOP sur ceux des stratégies nationales et sur les objectifs de développement du pays. Toutefois, elle a insisté sur l'importance de définir clairement des objectifs mesurables dans le cadre du COSOP lui-même. Elle a également noté que le nouveau COSOP aurait pu bénéficier d'une évaluation du précédent, qui aurait permis de réfléchir en particulier à certains problèmes rencontrés et à ce qui pourrait être fait différemment à l'avenir.

Si les principaux objectifs du COSOP étaient pertinents, le document aurait pu mieux décrire la façon dont le FIDA entendait appuyer le reclassement du Brésil et ce à quoi ressemblerait le partenariat à l'avenir. Des précisions auraient pu être apportées sur le rôle de la biodiversité, la rémunération des services environnementaux, les lignes de crédit destinées aux groupes marginalisés, et l'utilisation d'une combinaison d'instruments dans le cadre d'un partenariat évolutif favorisant le processus de reclassement. Tout en saluant l'inclusion d'instruments financiers et de partenariats novateurs, tels que la coopération Sud-Sud et triangulaire, la représentante a insisté sur la nécessité de les relier plus explicitement au processus de reclassement. Elle a également demandé des précisions sur la collaboration du FIDA avec des partenaires tels que la Banque mondiale, la FAO et le PAM en matière de gestion des savoirs. Tout en notant que le COSOP était un accord entre le Gouvernement brésilien et le FIDA, elle a indiqué que les délibérations sur le COSOP pour le Brésil pourraient être prises en compte dans les prochains examens annuels et à mi-parcours et les rapports connexes du FIDA.

8. Le représentant du **Japon** s'est déclaré satisfait du COSOP et s'est associé aux questions soulevées par ses collègues. Renvoyant aux paragraphes 11 et 42, il a fait observer que le manque de terres agricoles constituait un problème de taille pour les petits exploitants de la région. Il a reconnu que le FIDA appuyait le passage à une production et des systèmes plus commerciaux par le biais de la coopération avec le secteur privé, mais il a demandé comment le FIDA comptait s'y prendre pour que son financement produise de tels effets. Il a souligné qu'il s'agissait là d'un problème épineux mais fondamental, qui devait être réglé au Brésil.
9. La **direction du FIDA** a répondu aux questions soulevées par les États membres et a fourni un complément d'informations sur le processus, comme indiqué ci-après.
10. La **Directrice régionale de la Division Amérique latine et Caraïbes** s'est félicitée des observations des États membres, particulièrement utiles pour les COSOP qui seraient élaborés à l'intention des pays en voie de reclassement. Elle a précisé que les indicateurs utilisés avaient été harmonisés avec les stratégies et les objectifs de développement des pays ainsi qu'avec la Politique en matière de reclassement, et qu'ils étaient fondés sur des ensembles de données normalisées, accessibles au public et internationalement reconnus, provenant de sources fiables telles que les Nations Unies et la Banque mondiale. Elle a confirmé que l'équipe de pays, en collaboration avec les autorités publiques, avait entrepris une analyse approfondie des cibles à moyen terme et des cibles d'achèvement, et elle a reconnu qu'il y avait des incertitudes à cet égard. Le FIDA continuait d'avoir confiance en la justesse des projections relatives aux cibles d'achèvement du COSOP.
11. S'agissant des indicateurs idéaux, la Directrice régionale a souligné qu'il s'agissait d'objectifs nationaux à long terme qui n'étaient pas contraignants pour les évaluations du COSOP, et qu'il fallait y voir, non pas des cibles à très court terme, mais plutôt des objectifs des politiques publiques brésiliennes dans la durée. Pour l'examen à l'achèvement du COSOP, le point de référence serait les cibles établies à cette échéance. En ce qui concerne le ciblage géographique, le FIDA s'était historiquement concentré sur les zones semi-arides du Nord-Est, mais comptait élargir le territoire ciblé en y incluant les forêts ombrophiles de l'Amazonie et du littoral atlantique, également situées dans le Nord-Est, en conformité avec les priorités du Gouvernement.
12. En guise de complément d'information sur la réorientation du COSOP, la Directrice régionale a souligné que les activités du FIDA dans les zones à faible revenu du Brésil demeuraient sensiblement les mêmes, les principaux changements ayant trait aux méthodes de financement, aux partenariats, à la participation du secteur privé et à la promotion de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Elle a souligné que la

relation du FIDA avec le Brésil évoluait dans la continuité, en précisant que nombre des approches actuelles, par exemple la collaboration avec la Banque brésilienne de développement et le Fonds vert pour le climat, ne dataient pas d'hier et avaient au contraire pris forme au fil du temps. Elle a conclu en affirmant que le FIDA restait engagé en faveur d'un financement durable et de partenariats inclusifs pour lutter contre la pauvreté, en particulier dans les régions les plus pauvres du Brésil, en s'appuyant sur les bases jetées par ses activités antérieures.

13. Le **Directeur de pays du FIDA pour le Brésil** a fait observer que la coopération Sud-Sud et triangulaire constituait un axe essentiel du nouveau COSOP et a mis en exergue le rôle prépondérant du bureau du FIDA à Brasilia. Récemment, le Brésil avait démontré son engagement en annonçant une aide de 3 millions d'USD pour appuyer la coopération Sud-Sud avec le concours des organismes ayant leur siège à Rome. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre de la stratégie de développement du pays. En outre, la collaboration du Brésil avec le G20 en vue d'établir un cadre d'orientation pour la lutte contre la pauvreté et la faim témoignait de sa détermination à miser sur la coopération Sud-Sud et triangulaire pour obtenir des résultats à cet égard, une orientation appuyée par le COSOP.
14. En réponse aux commentaires formulés à propos de la Politique du FIDA en matière de reclassement, le **Directeur de la Division des politiques et des résultats opérationnels (OPR)** a pris acte des longues discussions, négociations et recherches de consensus qui avaient ouvert la voie à l'approbation de la Politique en 2021.
15. Le Directeur d'OPR a ajouté que la direction et le Bureau indépendant de l'évaluation (IOE) n'avaient négligé aucun effort pour s'assurer que, lorsqu'un pays avait dépassé le seuil de revenu déclenchant un examen de reclassement, le COSOP prenait appui sur une ESPP, mais que cela n'avait pas été possible dans tous les cas, faute de temps et de ressources suffisantes. D'ailleurs, le libellé de la politique tenait compte de cette réalité (paragraphe 14). Néanmoins, des ESPP ont été réalisées pour la Chine, l'Argentine, la Türkiye et la République dominicaine. Dans le cas du Brésil, il y avait eu des discussions avec IOE, mais l'évaluation n'avait pu être réalisée en raison d'un conflit de date avec le processus de conception du nouveau COSOP.
16. S'agissant des indicateurs et des cibles énoncés dans la Politique, le Directeur d'OPR a expliqué que la conformité avec la Politique avait été assurée par l'inclusion de ses trois critères dans le COSOP, les deux premiers étant en étroite correspondance avec les critères énoncés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et la Banque asiatique de développement dans leurs politiques respectives en matière de reclassement: i) accès aux capitaux extérieurs à des coûts raisonnables, mesuré par les notations de crédit; ii) établissement et maintien d'institutions clés (dans le cas du FIDA, mesuré par l'évaluation de la performance du secteur rural). Le troisième critère, qui n'était appliqué que par le FIDA, concernait les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, mesurés au moyen de bases de données internationales crédibles d'organismes tels que la Banque mondiale et la FAO, gage de fiabilité et de comparabilité des résultats.
17. Le Directeur d'OPR a mis en exergue la différence entre les indicateurs qui mesuraient l'incidence des activités du FIDA dans un pays et les indicateurs utilisés pour déterminer la nécessité de son aide financière. Les critères et les indicateurs figurant dans la Politique en matière de reclassement se voulaient des outils permettant au FIDA de suivre le développement d'un pays en vue de déterminer s'il devait continuer de l'appuyer financièrement. En revanche, les indicateurs du cadre de gestion des résultats du COSOP étaient liés à ce programme et permettaient d'assurer un suivi de son incidence dans le pays. Le Directeur a précisé que le FIDA avait effectivement peu d'influence sur les indicateurs de la Politique en matière de

reclassement, tels que les notations de crédit, mais que ces indicateurs restaient néanmoins utiles lorsqu'il fallait déterminer si un pays devait toujours contracter des emprunts auprès du FIDA.

18. Le Directeur d'OPR a confirmé que, comme pour toutes les stratégies de pays, des cibles à l'achèvement seraient utilisées pour évaluer les progrès réalisés tout au long de la période couverte par le COSOP, ajoutant que le FIDA réalisait des examens annuels, un examen à mi-parcours et, à la fin des six ans, un examen à l'achèvement pour déterminer si le pays pouvait changer de catégorie, et définir le cadre du futur partenariat.
19. En réponse aux questions relatives au processus de reclassement et à la communication d'informations au cours de ce processus, il a été précisé que, comme indiqué au paragraphe 23, la Politique du FIDA en matière de reclassement prescrivait la présentation d'un compte rendu annuel de sa mise en œuvre. Ce compte rendu figurait dans le rapport annuel sur le SAFP, dont la prochaine édition était prévue pour décembre 2024. En outre, il a été expliqué qu'à la fin de la période couverte par le COSOP, le FIDA et l'État membre évaluaient conjointement les progrès accomplis par le pays au regard des critères de reclassement convenus. Conformément au paragraphe 15 de la Politique, si les progrès étaient suffisants par rapport aux critères, la direction étudierait avec le pays les moyens de poursuivre le partenariat sans appui financier. Si les progrès étaient insuffisants, le COSOP pouvait être prolongé ou renouvelé.
20. Il a également été précisé que le COSOP décrivait la trajectoire que devait suivre le pays pour cesser de recourir au financement du FIDA, mais que la durée du processus effectif de reclassement n'était pas de six ans et n'était d'ailleurs pas précisément circonscrite. Il s'agissait d'un processus adapté au pays qui pouvait se prolonger au-delà de la période habituellement couverte par le COSOP, en fonction des progrès réalisés eu égard aux critères de reclassement convenus. Cela s'expliquait principalement par la volatilité de la conjoncture politique et économique mondiale. Les projections et les cibles d'achèvement reposaient sur les meilleures estimations produites à partir des données actuelles, et les progrès étaient mesurés lors des examens annuels, de l'examen à mi-parcours et enfin, de l'examen à l'achèvement réalisé à la fin de la période couverte par le COSOP, qui amenaient le FIDA et l'emprunteur à déterminer si le reclassement était possible.
21. En réponse aux questions relatives à l'enveloppe financière et aux sources de financement du COSOP pour le Brésil, il a été précisé qu'en tant que pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le Brésil pouvait bénéficier d'un prêt au titre du MARE. Le MARE mettait à la disposition des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure des crédits dont le montant était déterminé par deux facteurs clés: le risque et la demande. Les enveloppes par pays pour la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13) seraient disponibles en novembre 2024. Les limites établies à l'égard des prêts accordés au titre du MARE resteraient inchangées par rapport à FIDA12, soit entre 11 et 20% du programme de prêts et dons pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, et un plafond de 5% par État membre.
22. La Vice-Présidente adjointe et Conseillère juridique du FIDA, et Vice-Présidente adjointe par intérim responsable du Département des relations extérieures et de la gouvernance, a salué la collaboration entre le Fonds et les États membres dans le cadre de l'élaboration des COSOP. Ce processus comprend des ateliers et des examens internes menés avec rigueur, et s'achève par l'approbation de la direction et du pays concerné. La Conseillère juridique a souligné qu'au fil des ans, les membres du Conseil d'administration avaient apporté des contributions précieuses aux COSOP dans le cadre des examens, que ce soit en ligne, lors de consultations préalables au Conseil d'administration ou durant les sessions officielles de ce dernier. Cette collaboration apportait des éléments importants qui étaient pris en

considération lors des consultations des pays menées par le FIDA pour les examens annuels et à mi-parcours. La direction a pris note du fait que le Conseil d'administration souhaitait être informé de la manière dont les observations des membres étaient intégrées au cours de ces examens. S'agissant de l'examen du COSOP pour le Brésil, la Conseillère juridique a souligné l'importance de cette concertation, notamment parce que le Brésil était le premier pays pour lequel on s'acheminait vers des discussions en vue d'un reclassement.